

# Assemblée générale constitutive

Compte rendu de l'AG du 26 décembre 2006

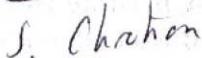
Le CA fixe le montant de l'adhésion à 20€ l'an  
 le CA décide que chaque adhésion prendra effet dès  
 le paiement de la cotisation. Celle-ci sera due annuelle-  
 ment et appellée « la date anniversaire de la première  
 adhésion ».

M. Philippe Huetz a été nommé au poste de directeur  
 scientifique. Le CA décide d'accorder au directeur les  
 pouvoirs suivants : utilisation de la carte bancaire et du  
 chèque après consultation systématique du CA et au  
 au delà de 25€. Le CA décide d'autoriser le directeur  
 scientifique à assister aux assemblées générales  
 et aux réunions du CA pour donner toute information  
 utile à la politique scientifique de l'association.

Ces décisions ont été prises à l'unanimité par les  
 membres du CA

Invité à leur demande par email, nous acceptons comme  
 membres Pierre-Nicolas Depinoy et Guillaume Hartom.

Le président  Le secrétaire-trésorier 

 S. Chatton